



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*L'école
Apprend
Progresser*

Rapport du jury

Concours : CAPLP EXTERNE et CAFEP-CAPLP

Section : Esthétique - Cosmétique

Session : 2021

Rapport de jury présenté par : Madame Marguerite GANDON
Présidente du concours

SOMMAIRE

Renseignements statistiques	Page 3
Épreuves d'admissibilité	
Épreuve de mise en situation professionnelle	Page 5
Seconde épreuve	Page 7
Épreuves d'admission	
Épreuve de mise en situation professionnelle	Page 9
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	Page 13
Conclusion générale	Page 16

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits	114
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	65
Candidats admissibles	15
Candidats présents aux épreuves d'admission	15
Nombre de postes	6
Candidats proposés pour l'admission	6
Épreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	08.08
Moyenne des candidats admissibles	11.89
Moyenne du dernier candidat admissible	10.34
Moyenne la meilleure	15.54
Épreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	12.31
Moyenne des candidats admis	15.60
Moyenne la meilleure	18.80
Ensemble du concours (calculé sur 15 admissibles)	
Moyenne des candidats présents	12.17
Moyenne des candidats admis	14.42
Moyenne du dernier candidat admis	13.23
Moyenne la meilleure	16.60

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAFEP

Candidats inscrits	62
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	37
Candidats admissibles :	9
Candidats présents aux épreuves d'admission	9
Nombre de postes	4
Candidats proposés pour l'admission	4
Épreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	08.03
Moyenne des candidats admissibles	11.52
Moyenne du dernier candidat admissible	09.92
Moyenne la meilleure	14.88
Épreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	13.28
Moyenne des candidats admis	16.18
Moyenne la meilleure	16.85
Ensemble du concours (calculé sur 9 admissibles)	
Moyenne des candidats présents	12.69
Moyenne des candidats admis	14.75
Moyenne du dernier candidat admis	14.34
Moyenne la meilleure	15.51

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ECRIT 1 : PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - Durée 5 heures, coefficient 1

- 1. DEFINITION DE L'ÉPREUVE** (*Extraits des arrêtés du 19 avril 2013 (JORF n°0099 du 27 avril 2013) et du 24 juillet 2013 (JORF n°0130 du 6 juin 2014) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel*).

« L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section Esthétique, que le candidat est capable de **mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents** qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un **développement structuré, argumenté** dans le cadre d'un **sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales** alimentant les champs de spécialité. Le développement doit pouvoir être réinvesti dans un cadre professionnel, dans un contexte d'enseignement. »

2. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Prendre un temps de lecture, d'analyse et de rédaction du sujet :
 - Mettre en évidence des liens possibles entre les questions afin de construire la réponse en tenant compte de l'ordre des questions et en faisant ressortir l'unité du sujet ;
 - Répartir le temps de manière cohérente.
- Procéder à l'analyse des documents, rédiger un plan au brouillon.
- Réfléchir à l'exploitation judicieuse des annexes susceptibles de faciliter la rédaction et la structure des réponses.
- Organiser et structurer le travail.

Remarque :

- L'encre noire doit être privilégiée pour la rédaction du sujet.
- L'utilisation de croquis ou schémas titrés, légendés et commentés doit être judicieuse et en lien avec l'argumentaire développé.

3. ATTENTES

3.1. MOBILISATION DES CONNAISSANCES

- Les connaissances scientifiques et technologiques doivent correspondre au niveau requis du programme de brevet de technicien supérieur. Ces connaissances doivent être exactes, précises et actualisées.
- Les contenus doivent être exhaustifs, rester dans la thématique proposée, et ne pas apporter une surcharge d'informations inutiles et hors sujet.

3.2. EXPLOITATION ET ANALYSE DES DOCUMENTS

- On attend une analyse cohérente des informations extraites des annexes et sans retranscription linéaire ni paraphrase des documents.
- L'exploitation référencée des documents doit enrichir l'argumentation.

3.3. ARGUMENTATION

- L'argumentation de chaque notion abordée doit être développée, ciblée et approfondie en lien avec la thématique du sujet proposé.
- Les justifications doivent s'appuyer sur des connaissances scientifiques et technologiques.

3.4. SYNTHÈSE ELABORÉE

Le jury attend :

- une organisation des réponses et un fil conducteur entre les questions ;
- des connaissances ordonnées et classées ;
- des informations essentielles et ciblées ;
- une présentation réfléchie et adaptée.

3.5. QUALITÉ ET STRUCTURATION DE LA RÉDACTION

- La présentation des copies doit être soignée.
- Une introduction et une conclusion générales concises et pertinentes sont attendues.
- L'introduction doit contextualiser le sujet et annoncer clairement le plan.
- Le développement doit être structuré et suivre le plan annoncé. Des phrases de transition sont attendues entre les différentes parties.
- La conclusion, bilan de la thématique, peut permettre une prolongation de la réflexion.
- Il est nécessaire de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.
- La présentation du travail traduit la rigueur du candidat et certaines aptitudes à transmettre des connaissances.

3.6. RIGUEUR DU VOCABULAIRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE UTILISÉE

- Le métier d'enseignant nécessite une syntaxe et une orthographe irréprochables.
- Se limiter aux acronymes conventionnels.
- Le vocabulaire scientifique et technologique doit être rigoureux, précis et adapté au niveau attendu.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ECRIT 2 : SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ - Durée 5 heures, coefficient 1

1. DEFINITION DE L'ÉPREUVE (*Extraits des arrêtés du 19 avril 2013 (JORF n°0099 du 27 avril 2013) et du 24 juillet 2013 (JORF n°0130 du 6 juin 2014) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel*).

« L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques, à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques. »

2. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Prendre un temps de lecture et d'analyse du sujet.
- Établir le lien entre les questions afin de faire ressortir l'unité du sujet.
- Procéder à l'analyse des documents, rédiger un plan au brouillon.
- Exploiter et réinvestir judicieusement tous les documents.
- Intégrer des connaissances scientifiques et technologiques personnelles en lien avec la profession.
- Organiser et structurer le travail de manière à mettre en évidence les compétences pédagogiques attendues d'un enseignant.
- Valoriser la présentation du travail pour traduire la rigueur et les aptitudes à transmettre des connaissances.
- Maîtriser les qualités rédactionnelles et de synthèse.

3. CONSTATS ET ATTENTES

3.1. Constats

- Le sujet a été globalement compris.
- Les documents ont été utilisés et exploités partiellement.
- La problématique a été énoncée sans être développée.
- La démarche comparative était insuffisante ou peu maîtrisée.
- L'argumentation était approximative, peu développée et insuffisamment liée à l'étude comparative.
- La démarche pédagogique n'était pas suffisamment en lien avec le cahier des charges.
- Le vocabulaire pédagogique n'a pas toujours été utilisé à bon escient.
- Des théories pédagogiques étaient citées mais non exploitées.
- Des propositions pédagogiques qui ont manqué de réalisme.
- La majorité des candidats :
 - a rédigé une introduction superficielle n'exposant que la problématique ;
 - a présenté une copie manquant de structure et n'a pas fait de lien entre les différentes parties et différentes questions ;
 - n'a pas proposé de conclusion ou de façon trop succincte.

3.2. Attentes

- Une introduction globale présentant :
 - la problématique identifiée,
 - certains éléments du dossier documentaire,
 - le plan de la rédaction.
- La problématique doit être resituée dans son contexte professionnel et doit servir de fil conducteur tout au long de la copie pour parvenir à des propositions de solutions.
- Une exploitation pertinente des documents enrichie par des connaissances du milieu professionnel.
- Une étude comparative précise et exhaustive.
- Une argumentation pertinente, développée et justifiée qui doit présenter un bilan argumenté de l'étude comparative.
- Une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges ; la mise en œuvre de la situation d'enseignement doit être réaliste et s'appuyer sur les extraits de référentiel fournis et du dossier documentaire :
 - exposer la démarche concrète de l'enseignant (quand, comment, pourquoi ?) ;
 - situer les activités des élèves et du professeur ;
 - partir d'une réalité professionnelle pour construire la démarche ;
 - prendre en compte les différents savoirs associés aux techniques esthétiques ;
 - justifier les documents pédagogiques créés ;
 - intégrer les documents du sujet comme support pédagogique ;
 - élaborer des outils pour vérifier les acquis.
- Le développement doit être structuré et adapté à l'exigence de l'étude comparative permettant une lecture fluide.
- Une attention particulière doit être portée à la qualité de la conclusion.
- Une maîtrise du vocabulaire scientifique et technique, un niveau de langage de qualité et une composition sans faute d'orthographe ni abréviation sont indispensables.
- Les copies doivent être soignées, lisibles et respecter la consigne de l'utilisation du « stylo à bille ».

EPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - Durée 5 heures, coefficient 2
Travaux pratiques : 4 heures préparation de l'exposé ; 1 heure : exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes

1. DEFINITION DE L'ÉPREUVE (*Extraits des arrêtés du 19 avril 2013 (JORF n°0099 du 27 avril 2013) et du 24 juillet 2013 (JORF n°0130 du 6 juin 2014) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel*).

« L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donnée. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un environnement pluri technique, une organisation ou une mise en œuvre d'actions.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents : documents techniques, tels que protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, études et documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires. »

2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le jury rappelle que l'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à **concevoir et à organiser une séquence de formation** à partir d'un thème imposé, d'un diplôme donné et de compétences ciblées. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de préparation à partir de leurs connaissances et documents ressources papier et/ou numériques.

3. COMMENTAIRES RELATIFS AUX TRAVAUX PRATIQUES

Les candidats ont, dans leur majorité, mené des investigations en lien avec les thèmes proposés afin de les exploiter pour construire leur séquence, ce qui correspond aux attendus.

4. COMMENTAIRES RELATIFS A L'EXPOSE

Le jury attend du candidat :

Sur le fond :

- une analyse des investigations ⁽¹⁾ réalisées au cours des travaux pratiques et leurs exploitations en vue de la conception et de l'organisation de la séquence pédagogique adaptée au niveau du diplôme imposé ;
 - une exploitation personnalisée des différentes sources d'informations mises à disposition (documents techniques du sujet, ouvrages à disposition, Internet) et de l'environnement pluritechnique, dans le respect des règles de propriété intellectuelle ;
 - un descriptif et une justification de la démarche méthodologique mobilisée pour construire la séquence pédagogique ;
 - une séquence centrée sur des compétences du référentiel dans le respect des propositions du sujet ;
- Cette séquence doit être réaliste, adaptée au diplôme imposé et située dans le cursus de formation, contextualisée ; elle doit faire apparaître :
- les prérequis nécessaires ;
 - les titres et objectifs de la séquence et des séances qui la constituent ;
 - les situations d'apprentissage (mise en activité des élèves) permettant de développer les compétences ciblées ;
 - les modalités d'évaluation.

Sur la forme :

- un exposé structuré s'appuyant sur le résultat des investigations avec une gestion optimale du temps imparti ;
- une maîtrise du vocabulaire scientifique et technique ;
- une maîtrise du vocabulaire pédagogique (séquence, séance, compétence, démarche pédagogique, évaluation...).

(1) Remarque : on entend par investigations la réalisation au cours des travaux pratiques, d'essais, de recherches, de comparaisons de techniques, d'utilisation de matériels, de produits et de résultats qui pourront ensuite être exploités en tout ou partie dans la séquence.

5. COMMENTAIRES RELATIFS A L'ENTRETIEN

Pour favoriser un échange constructif et argumenté, le jury attend du candidat :

- une attitude réflexive face à une situation nouvelle exposée ;
- des qualités d'écoute,
- de la réactivité par rapport aux questions posées;
- une posture et un vocabulaire appropriés à la fonction d'enseignant.

6. LE JURY A APPRECIÉ :

Lors des travaux pratiques d'investigation :

- une adaptation rapide aux lieux et une installation rationnelle ;
- le respect des consignes données dans la note aux candidats et au moment du lancement de l'épreuve ;
- la rigueur et la qualité des gestes professionnels mis en œuvre ;
- une tenue soignée et adaptée ;
- la conduite de réelles investigations.

Lors de l'exposé / entretien :

- une présentation de la démarche méthodologique ;
- une présentation structurée et argumentée des investigations conduites ;
- la mise en place d'une situation professionnelle réaliste et contextualisée servant de support à la partie pédagogique et son exploitation ;
- une exploitation pertinente des documents ressources annexés au sujet;
- une proposition de séquence structurée et détaillée ;
- la mise en évidence des activités des élèves et du professeur ;
- le lien avec les autres disciplines ;
- la connaissance des candidats sur la transformation de la voie professionnelle ;
- la proposition d'évaluations pertinentes et explicitées ;
- la maîtrise du vocabulaire pédagogique utilisé ;
- une capacité à prendre du recul, à faire évoluer ses propositions ;
- une capacité à faire preuve de bon sens ;
- une qualité d'écoute.

7. LE JURY A REGRETTE CHEZ CERTAINS CANDIDATS :

Lors des travaux pratiques d'investigation :

- la réalisation d'un protocole de soins complet ;
- des techniques scolaires éloignées de la réalité professionnelle.

Lors de l'exposé :

- une présentation trop courte ;
- l'absence ou une analyse insuffisante des investigations conduites ;
- un manque de lien entre les résultats des investigations conduites et la séquence présentée ;
- une présentation de généralités pédagogiques au détriment du développement de la séquence ;
- un manque de réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- un manque d'articulation entre les savoir-faire, les savoirs associés et les PFMP ;
- une méconnaissance du sens du vocabulaire pédagogique employé.

Lors de l'entretien :

- un manque de réactivité et de conviction ;
- des difficultés à envisager des alternatives pédagogiques à celles proposées lors de l'exposé.

8. CONSEILS POUR SE PREPARER A CETTE EPREUVE,

Il est conseillé de :

- lire très attentivement le sujet et ses attendus ;
- se familiariser avec les référentiels et les Vadémécum de tous les diplômes correspondant aux champs d'activités des professeurs de lycée professionnel Esthétique cosmétique ;
- s'informer sur les spécificités et les évolutions de la voie professionnelle ;
- s'informer sur le déroulement et l'organisation du cycle de formation des élèves ;
- repérer la diversité des enseignements professionnels, ainsi que leur articulation avec les autres disciplines ;
- s'informer sur les parcours des élèves de la voie professionnelle (origines, insertion professionnelle, poursuites d'études...) et sur le fonctionnement du lycée professionnel ;
- s'approprier la démarche d'investigation ;
- s'approprier le vocabulaire pédagogique de base ;
- prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) ;
- prendre contact avec des établissements, des équipes et si possible assister à une ou des séances d'enseignement ;
- actualiser ses pratiques professionnelles ;
- assurer une veille technologique et réglementaire ;
- s'informer sur les orientations de la politique du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (dont celles concernant la transformation de la voie professionnelle) et des valeurs qui portent le système éducatif dont celles de la République.

ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER - Durée : 1 heure, coefficient 2

1. DEFINITION DE L'ÉPREUVE (*Extraits des arrêtés du 19 avril 2013 (JORF n°0099 du 27 avril 2013) et du 24 juillet 2013 (JORF n°0130 du 6 juin 2014) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel*).

« L'épreuve a pour but de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée professionnel. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée professionnel. La soutenance est suivie d'un entretien de trente minutes avec le jury, qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations. Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission. »

2. COMMENTAIRES RELATIFS AU DOSSIER

Le candidat est invité à constituer un dossier ne dépassant pas quarante pages, annexes comprises. Les documents accessibles par QR code ne seront pas consultés.

Ce dossier comprend d'une part les données scientifiques et techniques qui peuvent être mobilisées dans le cadre des enseignements dispensés et d'autre part les exploitations pédagogiques envisagées. Les données, analysées et structurées s'ancrent dans la réalité professionnelle du secteur de l'esthétique.

Le jury rappelle que l'épreuve a pour objectif de vérifier l'aptitude du candidat à :

- rechercher les supports de son enseignement dans la réalité de l'environnement du domaine de l'esthétique, cosmétique, parfumerie, ne se limitant pas à une compilation d'informations ;
- conduire une analyse scientifique et technologique de ces données en vue d'une exploitation pédagogique réaliste ;
- mobiliser l'étude présentée pour des exploitations pertinentes au service des enseignements relevant de la responsabilité du PLP esthétique.

Le jury attend du candidat :

- un dossier personnel, construit et rédigé par le candidat, sans plagiat, dans le respect de la réglementation concernant la propriété intellectuelle ;

- l'origine précise des ressources documentaires ;
- des données scientifiques et techniques, pertinentes, actualisées et au niveau du concours présenté ;
- des exploitations pédagogiques en lien direct avec la partie scientifique et technique montrant l'utilisation de ces données à des fins d'apprentissage. Ces exploitations doivent s'inscrire dans le cadre des référentiels de formation ;
- une connaissance, une appropriation de l'environnement professionnel et des valeurs du métier d'enseignant.

3. COMMENTAIRES RELATIFS A LA SOUTENANCE

Une soutenance de trente minutes doit permettre au candidat de présenter les éléments scientifiques et techniques abordés et de développer une séance choisie dans le cadre des référentiels relatifs aux diplômes du secteur de l'esthétique dans la voie professionnelle.

Le jury attend du candidat :

- une présentation claire, structurée et équilibrée, utilisant les trente minutes consacrées à l'exposé, ne se limitant pas à une lecture systématique du dossier ou des notes rédigées ou des diapositives projetées ;
- un exposé mettant en évidence les points essentiels du dossier ;
- une explicitation de la démarche scientifique ;
- une justification du choix des supports scientifiques et techniques ;
- l'analyse de la partie scientifique et technique ;
- une articulation cohérente entre les éléments scientifiques et techniques et les pistes d'exploitation pédagogique ;
- le développement d'une séquence pédagogique prévoyant les éléments nécessaires à son organisation et à son déroulement en adaptant les supports scientifiques et techniques présentés ;
- une expression orale de qualité et l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et professionnel rigoureux ;
- une posture appropriée à l'exercice du métier d'enseignant.

4. COMMENTAIRES RELATIFS A L'ENTRETIEN

L'entretien permet de mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations.

Il permet d'apprécier :

- la maîtrise des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires du niveau de ce concours ;
- la capacité à conduire une réflexion pédagogique ;
- l'appropriation des conditions d'exercice d'un professeur de lycée professionnel ;
- la posture en tant que cadre du système éducatif ;
- le niveau d'information du candidat sur les orientations de la politique du Ministère de l'Education Nationale (dont celles concernant la voie professionnelle) et des valeurs qui portent le système éducatif dont celles de la République.

Le jury attend du candidat :

- des compétences d'expression et de communication ;
- une ouverture d'esprit qui permet de proposer d'autres pistes de réflexion que celles exposées ;
- une écoute et une participation actives dans un échange constructif ;
- la prise en compte du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013).

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et CAFEP.

L'enseignement ne peut se concevoir sans la maîtrise des savoirs enseignés, et celle de l'expression alliant une présentation claire des éléments de réponse et une argumentation des idées développées. Ce sont ces qualités qui ont été recherchées dans les épreuves d'admissibilité et d'admission. Certains candidats ne maîtrisent pas les connaissances scientifiques et technologiques nécessaires. Une préparation aux épreuves est indispensable. Les candidats admis ont fait preuve d'une maîtrise certaine des savoirs essentiels liés à la discipline.

D'autre part, le concours externe section esthétique se caractérise par sa dimension pédagogique dans chacune des épreuves, qu'elles soient d'admissibilité ou d'admission. La majorité des candidats a su proposer des situations d'enseignement cohérentes.

Il ne peut être exigé des candidats une totale maîtrise des démarches et des méthodes pédagogiques. Il leur est conseillé d'entrer en relation avec une équipe pédagogique d'un lycée professionnel pour obtenir des informations pouvant aider au développement de séquences pédagogiques selon une démarche structurée et pertinente. En particulier, ils ne doivent pas se priver d'aborder des pratiques pédagogiques innovantes.

Au cours des épreuves d'admission, le jury a apprécié la posture adaptée des candidats au cours des échanges et leur capacité d'écoute ainsi que leur capacité à analyser leur pratique.

Le jury tient à remercier Madame la Provisseure du lycée Elisa Lemonnier, Madame la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques, l'équipe d'Adjoints Techniques Territoriaux de l'Établissement pour leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours, qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.